

PENDANT L'ARRET DE TRAVAIL

La plupart des aides nécessitent au préalable un accord de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'assurance maladie (CARSAT + médecin conseil + Service administratif)

	Description	Public éligible	Financeur	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	Prestations d'appuis spécifiques (PAS)	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi		Fiche prescription
	Bilan de compétences	Bilan par des experts extérieurs (24h max)	Tous publics	Mobilisation du Compte Personnel Formation (CPF)	La personne	Acteurs de l'assurance Maladie	Connexion au compte personnel formation (CPF)
	Inclu'Pro Formation Agefiph	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h) L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 300€ (selon conditions de ressources)	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistantes sociales de la CARSAT ou de la MSA ou Comète ou Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	Fiche prescription
Stages / Mises en situation	Essai encadré	Essai de 14 jours renouvelable une fois (fractionnable) en entreprise pour permettre au salarié de tester sa capacité de travail sur son ancien poste éventuellement aménagé ou sur un nouveau poste	Assuré du régime général ou de la MSA en arrêt de travail indemnisé (hors travailleurs indépendants)	Assurance maladie	Assuré ou Cap Emploi ou Assistantes sociales de la CARSAT ou Comète ou Service prévention et de Santé au Travail	Acteurs de l'assurance Maladie Employeur Médecin du travail Médecin traitant Le CSE (Comité Social Economique) si effectué dans une autre entreprise	
	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)	Mise en situation de 15 jours à 1 mois en entreprise utilisable pour valider un projet de reconversion	Tous publics	Aucun	Cap Emploi	Acteurs de l'assurance Maladie Entreprise ciblée	
Aide financière	Aide financière de 800 € par prothèse pour des prothèses auditives	Aide financière de 850 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	Dossier Agefiph

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Aide à la recherche et à la mise en œuvre de solution pour le MDE des salariés ou travailleurs indépendants handicapés	Aide financière 2 100 euros pour entreprise (finance temps de recherche de solutions)	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi	Agefiph	Dossier Agefiph
Temps partiel thérapeutique (ou Travail aménagé ou à temps partiel » en AT/MP)	Reprise progressive du travail à temps partiel. Limité dans le temps.	Assuré du régime général ou de la MSA	Assurance maladie	Médecin traitant	Médecin traitant Médecin du travail Employeur Médecin conseil Service Administratif en tant que financeur	
Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)	CDD 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois dans son entreprise ou une autre (après visite de reprise). Attention, la demande de la CRPE doit être faite pendant l'arrêt de travail. L'accord de la CRPE met fin à l'arrêt de travail.	Ouverte aux salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle établi par le médecin du travail lors de la visite de pré reprise. (Hors travailleurs indépendants)	Assurance maladie et employeur	Cap Emploi ou Acteurs de l'assurance Maladie	Acteurs de l'assurance Maladie (accord de la cellule PDP pré-requis) Entreprise ciblée Médecin du travail Le CSE (Comité Social Economique) si effectué dans une autre entreprise	

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Aides financières	Aide prothèses auditives	Aide financière de 850 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	Dossier Agefiph
	Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)	Aide financière attribuée à l'entreprise pour compenser les charges importantes du fait des conséquences du handicap du salarié ou travailleur indépendant		L'entreprise avec avis du médecin du travail		Formulaire de demande RLH
	Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées	Aide financière pour l'aménagement de poste		L'entreprise ou Cap Emploi		Dossier Agefiph
	Aide aux déplacements des personnes handicapées	Aide financière pour le déplacement ou l'aménagement du véhicule - plafond de 12 000 €				
	Subventions prévention	Aides financières permettant d'acquérir du matériel référencé selon un cahier des charges (liste)		Entreprises de moins de 50 salariés en lien avec les programmes de prévention de la DRP		Assurance maladie
Contrat de prévention	Subvention permettant d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise : équipement, formation...	Entreprises de moins de 200 salariés dans les secteurs bénéficiant de conventions nationales d'objectifs	Contrôleur ou Ingénieur de la CARSAT	Formalités à accomplir		
Accompagnement	Etude préalable à l'aménagement des situations de travail (EPAAST)	Analyse de la situation de travail et identification de solutions permettant l'aménagement d'un poste de travail par des experts ergonomes	Agefiph	Cap Emploi		Fiche prescription
	Prestations d'appuis spécifiques (PAS)	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation		Cap Emploi		

A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	Formation via le compte Personnel Formation (CPF)	Compte formation personnel mobilisable à vie	Tous publics	Mobilisation du CPF	La personne	Employeur si pendant le temps de travail	Connexion au compte personnel formation (CPF)
	Bilan de compétences	Bilan par des experts extérieurs (24h maximum)					
	Inclu'Pro Formation Agefiph	<p>Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)</p> <p>L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 300€ (selon conditions de ressources) pour les travailleurs indépendants et les personnes en invalidité</p>	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistantes sociales de la CARSAT ou de la MSA (uniquement pour les personnes en arrêt de travail) ou Comète ou Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	
	Aide à la formation des salariés handicapés dans le cadre d'un maintien de l'employabilité	Aide au cofinancement du coût pédagogique de la formation dans le cadre d'une anticipation (évolution du handicap...)					

A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié) (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	Etablissement et services de réadaptation professionnelle (ESRP) (ex. Centre de Rééducation Professionnelle (CRP))	Formation qualifiantes rémunérées	Assuré ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours et bénéficiant d'une décision d'orientation professionnelle par la MDPH	Assurance maladie	La personne ou MDPH	Employeur	
	Aide à la formation des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi	Aide au cofinancement du coût pédagogique de la formation dans le cadre d'un risque d'inaptitude				Agefiph Employeur	
	Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées	Aide financière à l'entreprise pour accompagner la prise de fonction dans le cadre d'un reclassement (tutorat, coaching...) - plafond de 3150 €	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi	Agefiph	Dossier Agefiph
	Compte Professionnel de Prévention (C2P)	Compte formation/ retraite anticipé pour les travailleurs exposés à pénibilité	Salariés affiliés régime général ou MSA exposés pénibilité au-dessus de seuils	Assurance maladie	La personne	Employeur	Connexion au compte personnel formation (CPF) ou au compte professionnel prévention
Accompagnement	Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)	Conseil : construction d'un nouveau projet	Tous publics	France compétence	Cap Emploi (travailleurs handicapés avec besoins compensation) ou Opérateur CEP actif occupé (tout actif occupé)	Portail CEP PACA	

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Prestations extra-légales de la MSA	Aide financière	Assuré de la MSA	Assurance maladie (MSA)	Cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi		MSA Provence Azur MSA Alpes Vaucluse
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Aide permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aides humaines, technique, aménagement du logement, transport, aides spécifiques, animalières...)	Tous publics en perte d'autonomie (seuil spécifique pour chaque aide)	Conseil départemental	La personne	MDPH Médecin traitant	Formulaire de demande à la MDPH
Allocation Adultes Handicapés (AAH)	Revenu minimal	Tous publics atteints d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % (sous conditions)	CAF			
Indemnité Temporaire d'Inaptitude (ITI)	Aide financière transitoire 1 mois en cas d'inaptitude post AT/MP	Salarié avec inaptitude consécutif à AT/MP	Assurance maladie	Médecin du travail Médecin traitant Médecin conseil	Médecin conseil	CERFA 14103*01
Pension d'invalidité	Aide financière temporaire en cas d'altération importante de santé (Revenu de compensation temporaire et révisable)	Assuré présentant des pathologies médicales et/ou accidentelles non consécutives à un accident du travail ou une maladie professionnelle		La personne Le médecin traitant	Médecin conseil Médecin traitant (certificat éventuel)	Formulaire de demande de pension d'invalidité
Indemnité en capital forfaitaire/ Rente d'incapacité permanente (ICF/RIP) en fonction du taux d'IPP	Aide financière post AT/MP	Salarié malade consécutif à AT/MP	Assurance maladie	Médecin conseil	A la suite de la consolidation AT/MP après accord du médecin conseil	